Date de l'arrêté : 30/10/2026 Objet : Arrêté municipal règlementant le stationnement Foire Sainte-Catherine	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LADINHAC - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_049_2026

portant Arrêté municipal règlementant le stationnement Foire Sainte-Catherine

Le maire de Ladinhac,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la foire de la Sainte-Catherine, qui aura lieu dimanche 22 novembre 2026, de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la Place Célina Esquirou et la Place du Sécadou à compter du samedi 21 novembre 2026 à 14h jusqu'au lundi 23 novembre 2026 à 8h30 sauf pour les véhicules des exposants et des organisateurs.

Article 2 : Les organisateurs sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante mise à disposition par le service technique de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur le lieu de l'interdiction.

Article 4 : Monsieur le Maire ainsi que la brigade de gendarmerie de Montsalvy sont chargées chacun en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 cours Sablon - 63 000 CLERMONT-FERRAND ou par voie électronique sur le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Clément ROUET
Maire de Ladinhac

MAIRIE DE LADINHAC
15120

Fait à LADINHAC, le 30 octobre 2026

Date de transmission de l'acte: 02/11/2026
Date de reception de l'AR: 02/11/2026
015-211500897-AR_049_2026-AR
A G E D I

géoportail

Visualisation cartographique - Géoportail

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude [illegible] 30' 33" E
Latitude 44° 45' 19" N

Date de transmission de l'acte: 02/11/2026
Date de reception de l'AR: 02/11/2026

015-211500897-AR_049_2026-AR
A G E D I